

**DEMANDE INDIVIDUELLE aux aides complémentaires de la  
Communauté de Communes du Grand Langres et Région Grand Est  
de l'opération « Féli'cités »**

**Propriétaire Bailleur**

Périmètre d'opération :  Communauté de Communes du Grand Langres  
 Quartier historique de Langres

N°

**Textes et délibérations de référence :**

- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de développement du territoire (valant OPAH) signée entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté de communes du Grand Langres, la ville de Langres et la Région le 29 novembre 2016,
- La convention de mise en place d'un fonds commun d'intervention « Précarité énergétique Région-Territoire » signée entre la Communauté de communes du Grand Langres et la Région le 29 novembre 2016 et ayant fait l'objet d'un avenant.
- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg signée entre la ville de Langres et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds précarité énergétique / aides à l'habitat signée entre la CCGL et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds commun signée entre la CCGL, Initiative Haute-Marne et la CCI le 1er décembre 2016,

**Article 1 : Situation du logement**

Adresse .....

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Référence cadastrale : \_\_\_\_\_ Age du bâti : .....



**OPAH de revitalisation de centre-bourg**

Communauté de Communes du Grand Langres

Novembre 2016 – Novembre 2022

---

**Article 2 : Le demandeur**

---

Personne physique       Madame(s) et Monsieur(s)       Madame       Monsieur

Nom(s) & Prénom(s) : .....

Personne morale       société       association       indivision  
ou indivision      Désignation pers. morale ou indivision : .....

Nom & prénoms représentant ou mandataire : .....

Qualité : .....

Coordonnées      Adresse : .....

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Téléphone (s) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail : .....

---

**Article 3 : Description du projet**

---

Nature immeuble       Individuel       Collectif

Monopropriété       Copropriété

Nb Etage : \_\_\_\_      Nbre de tantième : .....

Nb de logements concernés par la demande : \_\_\_\_

Nature des Travaux : .....  
.....  
.....  
.....  
.....

Un maître d'œuvre intervient-il sur le projet ? :       oui       Non

Thématiques

	Détail thématiques	Logements concernés
<b>Thématiques ANAH</b>	Travaux d'amélioration énergétique	
	Travaux lourds pour un logement très dégradé ou indigne	
	Travaux de sécurité salubrité	
	Travaux pour logement moyennement dégradé	
	Travaux de transformation d'usage	
<b>Thématiques spécifiques CCGL / RGE</b>	Travaux de mise en accessibilité des immeubles	
	Prime logement vacant (durée de vacance > à 2 ans)	

Engagement du dossier par l'ANAH (projet objet de la présente demande de financement complémentaire)

Dossier engagé par l'ANAH le ..... au n° .....

---

**Article 4 : Calcul de la subvention prévisionnelle (Réservé à Urbanis)**

---

Logements concernés	Logt N°1	Logt N°2	Logt N°3	Logt N°4	Logt N°5	Logt N°6
Economies d'énergie réalisées						
Classe énergétique après travaux						
Dépense subventionnée « ANAH » <i>(Travaux + honoraires)</i>						
Taux de subvention applicable						
<b>Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE « Travaux ANAH »</b>						
<b>Prime vacance</b>						

Logements concernés (suite)	Logt N°7	Logt N°8	Logt N°9	Logt N°10	<b>Sous-total dossier</b>
Economies d'énergie réalisées					
Classe énergétique après travaux					
Dépense subventionnée « ANAH » <i>(Travaux + honoraires)</i>					
Taux de subvention applicable					
<b>Montant prévisionnel de la subvention CCGL et RGE « Travaux ANAH »</b>					
<b>Prime vacance</b>					
Dépense subventionnée HT au titre de la mise en accessibilité des immeubles					
<b>Montant prévisionnel de la subvention CCGL / RGE « Accessibilité »</b>					
<b>Total prévisionnel subvention CCGL / RGE à réserver pour le projet</b>					

---

**Article 5 : Montant de la subvention prévisionnelle à RESERVER (Réservé aux collectivités)**

---

**Par la Communauté de Communes du Grand Langres et Région Grand Est**

--

---

**Article 6 : Validité de la convention et modalité de paiement**

---

- ↳ Le propriétaire pourra considérer que la réservation de sa subvention est effective lorsqu'il recevra un courrier de la Communauté de Communes du Grand Langres et/ou de la Ville de Langres lui en indiquant le montant ;
- ↳ La subvention qui sera effectivement versée, à l'achèvement des travaux, ne pourra dépasser le montant de l'engagement initial de subvention ;
- ↳ Le montant définitif de la subvention résultera d'un nouveau calcul effectué aux vues des factures produites par le mandataire, de la visite du logement concerné par la subvention faite par URBANiS et du paiement de la subvention par l'ANAH (si demandée) ;
- ↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par le(s) financeur(s) (Voir Convention d'Opération) ;

---

## Article 7 : Engagement du propriétaire

---

Je soussigné(e) .....

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de subvention et les documents fournis sont exacts.

↳ **M'engage à :**

- Maintenir mon logement en location, conformément aux conditions fixées dans les conventions signées avec l'ANAH ;
- Ne pas faire commencer les travaux, pour lesquels je sollicite une subvention avant réception du courrier m'en donnant l'autorisation et à les faire terminer dans un délai de 3 ans à compter de la date de ce courrier.
- Commencer les travaux dans le délai d'un an, à compter de la notification de la subvention, à défaut la subvention accordée sera annulée ;
- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements, à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- Réaliser les travaux conformément aux autorisations d'urbanisme ;
- Permettre au(x) financeur(s) de visiter les lieux et à communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- Reverser au(x) financeur(s), en cas de non-respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues, au prorata du temps restant ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit, après le dépôt du dossier, et jusqu'au terme des engagements pris dans le cadre des conventions signées avec l'ANAH, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit de toutes modifications sur la nature ou sur les caractéristiques techniques des travaux faisant l'objet de la demande de subvention ;
- à fournir à URBAN/S, 56 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, les pièces justificatives nécessaires à la délivrance de la subvention.

↳ **Reconnait être informé que :**

- Le(s) financeur(s) se réserve(nt) la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements présentés ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, des subventions versées ;
- Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement ;
- Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions précisées dans le règlement d'intervention ;
- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

↳ **Et autorise** la Communauté Communes du Grand Langres et la Région Grand-Est à communiquer sur mon projet (pose de panneaux ou de bâches de chantier, article dans la presse, photos,...).

Fait à .....

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (s)